Le Socialiste

44e année - Rs 5.00 - No 108640 Jeudi 19 Novembre 2026 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant



Page 3

Le président Gokhool appelle au devoir collectif de protéger les droits des enfants



Le ministre Bachoo réaffirme la ferme détermination de Maurice à travailler en étroite collaboration avec les partenaires régionaux

Page 4



Page 4

Archipel des Chagos

Le gouvernement poursuit la ratification tout en préservant la souveraineté nationale

Le Premier ministre place l'égalité de traitement et la sécurité des travailleurs au cœur des réformes de la gestion des catastrophes

Page 4

Contrôle des drogues

Le gouvernement renforce les mesures nationales de prévention, de sensibilisation et de répression

Page 3

FOOTBALL

Danemark 2 - Norvège 3

La Norvège renverse le Danemark à Copenhague et se qualifie pour les quarts de la Ligue des nations

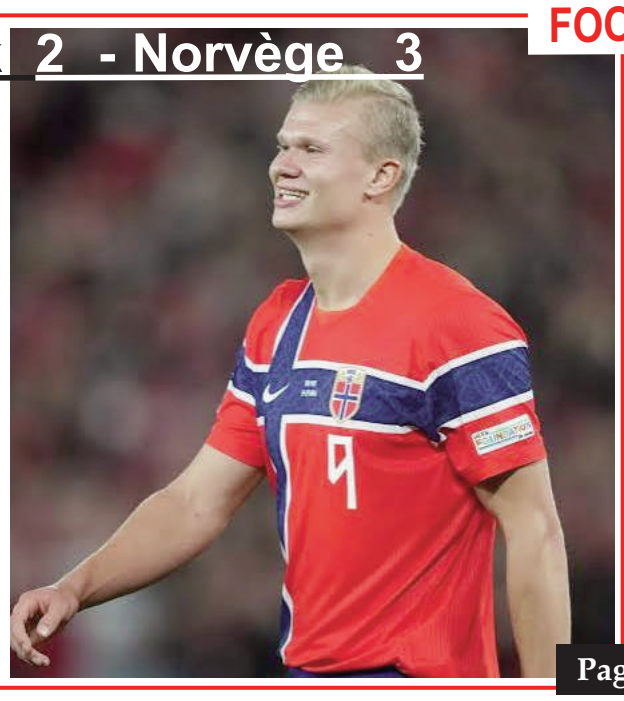

Suisse 4 Ecosse 0



Le Portugal agrippe la tête de groupe sans maîtrise à Cardiff

Page 8

Le pape Léon XIV en Amazonie péruvienne pour défendre les peuples indigènes et la forêt

León XIV est arrivé dimanche en Amazonie péruvienne pour placer au cœur de sa tournée les peuples autochtones et la défense de la forêt. Après Cusco, il se rendra à Pucallpa, où l'exploitation minière illégale et la déforestation menacent des territoires ancestraux.

La situation des peuples autochtones et la protection de l'Amazonie dominent, dimanche, l'avant-dernier jour de la visite de Léon XIV au Pérou, sa patrie d'adoption. Le pontife, qui se remet d'une opération pour un cancer du poumon, commence son programme à Cusco, l'ancienne capitale de l'empire inca, située à 3 400 mètres d'altitude.

Son agenda débute à la forteresse de Sacsayhuamán, où il parlera de la dévotion locale. Sur la Plaza de Armas, il présentera un manteau du Saint-Siège pour l'image du Señor de los Temblores, foyer de foi dans un pays sujet aux séismes. Avant de partir, il s'envolera pour Pucallpa.

Une forêt en flammes pour l'or

Dans cette ville de la forêt de 434 000 habitants, le pape renforcera l'enseignement de François sur la protection de l'environnement et des communautés menacées par l'exploitation minière illégale. Le cardinal Pedro Barreto, président de la conférence des évêques de l'Amazonie, y voit « un engagement ferme ».

L'Église au Pérou voit la continuité de son engagement à accompagner les peuples autochtones dans la défense de la vie et le soin du territoire, un territoire de plus en plus menacé par la déforestation et l'exploitation minière illégale", a déclaré le cardinal Barreto à Associated Press.

L'exploitation illégale de l'or est devenue une activité lucrative en Amazonie. Les mineurs utilisent des dragues improvisées et du mercure, un métal toxique, pour extraire l'or. Raphael Hoetmer, directeur du programme de l'Amazonie occidentale au sein d'« Amazon Watch », l'explique:

"Le contexte mondial de guerre et de conflit a fait grimper le prix de l'or à des niveaux historiques, et l'or, présent dans tous les fleuves amazoniens, peut être extrait avec du mercure, surtout à grande échelle".

Samedi, la police a fait état de trois opérations contre la exploitation minière illégale à Madre de Dios, l'une des régions les plus riches en biodiversité du pays. Des équipements d'extraction, des barges et des moteurs ont été détruits, pour une valeur de 4,1 millions de dollars (3,8 millions d'euros).

Peuples sans voix

Léon XIV écoutera aussi les Shipino, les Asháninká et les communautés Kukama, et il dirigera la plantation symbolique d'un shihuahuaco, un arbre indigène qui peut vivre plus de 1 000 ans.

"Nous voulons que l'Église catholique vive longtemps, protège ceux qui en ont besoin et voie ses valeurs admirées par des générations", a déclaré le révérend Luca Zanta, organisateur de la visite.

Les violences sexuelles contre des filles autochtones occupent une place centrale. Barreto a indiqué que le pape se penchera sur un cas récent dans la province de Condorcanqui, où des enseignants ont abusé de fillettes awajún et wampis.

Le Socialiste
Un Quotidien d'information, libre et indépendant
Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah
Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel/Fax: 208 8003
E-mail: lapresselibereesocialiste@yahoo.fr
Website: Lesocialiste.info
Facebook: Lesocialiste.info

Kate divine en robe indienne au bras de William

Quatre ans après, elle retrouve le tapis vert des Earthshot Prize

Sur le tapis vert déroulé dans le centre de conférences Jio World défilent partenaires et ambassadeurs du prix Earthshot : la star de Bollywood et présentateur de la soirée Karan Johar, les chanteurs anglais du boysband Take That, l'actrice irlandaise Fiona Shaw, l'ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande Jacinda Ardern, la star de la série Bridgerton Simone Ashley, le champion de cricket Sachin Tendulkar, l'acteur Rami Malek, les stars de Bollywood Alia Bhatt et Sonam Kapoor, la chanteuse indienne Shreya Ghoshal ou encore l'écologiste australien Robert Irwin...

William et Kate, "un duo incroyablement puissant"

Puis arrive enfin le couple royal qui préside cette soirée hautement glamour et engagée : l'initiateur du prix, le prince William, et à son bras son épouse Catherine.

Le couple n'était pas apparu ensemble à cette cérémonie depuis quatre ans. Tous deux ont revêtu une tenue rendant hommage à l'artisanat indien traditionnel. "William et Catherine forment un duo incroyablement puissant", note Robert Irwin depuis le tapis vert. "C'est très inspirant de les voir travailler ensemble à soutenir la prochaine génération, quelle équipe formidable".

Sixième édition, cinq catégories et une première pour les enfants

Depuis la première remise des prix en 2021, l'Inde est le pays qui compte le plus de finalistes et de lauréats. L'objectif de l'initiative Earthshot est simple : "Réparer la planète. Trouver et récompenser les meilleures solutions, inciter à l'action et à l'investissement." Des prix sont remis tous les ans dans cinq catégories : protéger et restaurer la nature, purifier l'air, raviver les océans, construire un monde sans déchets et réparer le climat. Cette année la soirée de gala se tient à Mumbai, la cité aux 12 millions d'habitants, où les lauréats des cinq catégories remporteront chacun une bourse d'un million de livres sterling pour développer leur solution environnementale innovante.

Pour la première fois, une remise de prix à l'échelle des enfants était organisée quelques heures plus tôt au Musée des Solutions de la ville.

Dans 15 000 écoles indiennes, des jeunes de 9 à 17 ans ont réfléchi à des solutions pour régler l'un des problèmes environnementaux qui touchent leur communauté. Avant la cérémonie du soir, William et Kate étaient donc déjà



entourés d'une brochette de stars pour remettre ces prix Children's Earthshot aux jeunes héritiers et acteurs de la planète de demain.

"C'est formidable quand un père transmet sa passion"

"Dans les années 1970, le père de William parlait déjà de microplastiques, mais tout le monde pensait qu'il était fou", se souvient Gary Barlow, l'un des chanteurs de Take That, à propos de l'engagement de longue date de celui qui depuis est devenu le roi Charles III. "C'est formidable quand un père transmet sa passion, que les enfants reprennent le flambeau pour aller encore plus loin".

En la matière, le chanteur loue le leadership du prince William. "Ce qu'on attend d'un leader comme lui, c'est qu'il soit présent, qu'il s'implique et soit passionné par ce qu'il fait. Chaque fois que j'ai été témoin d'une initiative dans laquelle il était impliqué, il était là à guider tout le monde. Il ne se laisse pas entraîner par les autres. C'est lui qui mène le groupe."

Devant un parterre de 5 000 invités, parmi lesquels de grands noms du monde des affaires, de la philanthropie, des chefs d'entreprises ou investisseurs, entre deux performances artistiques et musicales chacune des cinq initiatives lauréates dans sa catégorie se verra remettre ce soir un chèque d'un million de livres sterling pour financer ses recherches et son développement. Une cérémonie pleine d'espoir diffusée pour la première fois en direct dans plus de 240 pays grâce à son partenaire Amazon et la plateforme Prime Video.





Archipel des Chagos

Le gouvernement poursuit la ratification tout en préservant la souveraineté nationale



Le gouvernement poursuit ses efforts diplomatiques soutenus pour obtenir la ratification de l'accord sur l'archipel des Chagos, signé entre Maurice et le Royaume-Uni (UK) le 22 mai 2025, et attend une feuille de route claire des autorités britanniques d'ici décembre 2026. La souveraineté de Maurice sur l'ensemble de l'archipel, y compris Diego Garcia, reste non négociable.

Le Premier ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, a réaffirmé cette position à l'Assemblée nationale, où il a fait le point sur le processus de ratification et a décrit les engagements diplomatiques pris pour faire avancer le dossier.

Le Dr Ramgoolam a expliqué que l'Accord doit être ratifié par le Royaume-Uni avant de pouvoir entrer en vigueur. Il a rappelé que le gouvernement britannique avait décidé en avril 2026 de ne pas poursuivre l'examen de la base militaire de Diego Garcia et du projet de loi britannique sur le territoire de l'Océan Indien, car le Royaume-Uni et les États-Unis n'étaient pas parvenus à un accord sur un échange de notes actualisé concernant la base militaire.

Dans ce contexte, le premier ministre a décrit les engagements diplomatiques pris pour faire avancer le processus. Il s'agit notamment de discussions avec son homologue britannique le 21 septembre 2026 et lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, ainsi que d'une réunion avec le conseiller à la sécurité nationale du Royaume-Uni à Londres le 2 octobre 2026. Il a déclaré que le Premier ministre britannique avait réitéré son engagement à travailler avec Maurice et les États-Unis en vue d'une solution qui préserve les intérêts sécuritaires des trois pays tout en assurant la poursuite des opérations de la base militaire.

S'agissant des dispositions de l'Accord, le Dr Ramgoolam a souligné qu'il garantit le fonctionnement sûr et efficace de la base militaire de Diego Garcia sous souveraineté mauricienne pour une période initiale de 99 ans. Il prévoit également que Maurice mettra en œuvre un programme de réinstallation sur les autres îles de l'archipel, conformément à ses lois. Il a ajouté que toute discussion concernant la base militaire devait impliquer Maurice et respecter sa souveraineté.

Sur la voie à suivre, le Premier ministre a réaffirmé la préférence du gouvernement pour la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord par le dialogue et la diplomatie. Il a néanmoins indiqué que Maurice avait examiné les options juridiques disponibles si le processus restait au point mort. Il a également souligné qu'il était urgent de parvenir à une résolution pour la communauté chagossienne, en particulier compte tenu de leur aspiration de longue date à retourner dans leur patrie.

Le président Gokhool appelle au devoir collectif de protéger les droits des enfants



La protection des enfants et de leur avenir reste une priorité nationale fondamentale, qui exige une responsabilité collective partagée par le gouvernement, les institutions indépendantes, les éducateurs, les parents et la société dans son ensemble.

Le Président de la République de Maurice, M. Dharam Gokhool, a fait cette déclaration lors du lancement d'un atelier international de deux jours axé sur le thème « Renforcer le rôle du Médiateur : approches innovantes dans la sauvegarde et la promotion des droits de l'enfant », à Quatre-Bornes. Cette manifestation est une initiative conjointe du Bureau du Médiateur pour les enfants et de l'Institut international du Médiateur.

Dans son discours, le Président a souligné le rôle de catalyseur des institutions du Médiateur dans la promotion de la bonne gouvernance et la sauvegarde des droits des enfants, qui souvent n'ont pas les moyens de se défendre ou de lutter contre l'injustice.

«Une mesure fondamentale de notre progrès en tant que nation réside dans la façon dont nous traitons nos enfants, protégeons ceux qui ne peuvent pas se protéger et répondons lorsqu'un enfant souffre d'une injustice», a-t-il déclaré. Il a souligné que chaque enfant, quels que soient ses antécédents ou les circonstances, devait avoir une chance juste et équitable de réussir, et que l'intérêt supérieur de l'enfant devait être placé au centre de toutes les politiques et plans stratégiques nationaux.

Citant des chiffres alarmants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance indiquant que 400 millions d'enfants vivent dans la pauvreté dans le monde, le Président a estimé que l'atelier était à la fois opportun et opportun pour explorer comment les parties prenantes peuvent faire davantage pour promouvoir le bien-être des enfants.

Mettant en lumière les étapes nationales, M. Gokhool a noté que Maurice avait fait des progrès considérables grâce à la création du Bureau du Médiateur pour les enfants et à des réformes législatives clés, notamment la loi sur les enfants de 2020 et la loi de 2026 sur les violences domestiques.

Toutefois, le Président a reconnu que des difficultés persistantes subsistaient. « Certains enfants continuent de vivre en milieu résidentiel, souvent victimes de négligence, d'abandon et des effets du cycle de pauvreté de leurs parents », a-t-il observé.

Le Président Gokhool a réaffirmé qu'un médiateur indépendant est essentiel pour assurer la transparence, la responsabilité et la protection des droits, en particulier parce que les enfants n'ont souvent pas la confiance nécessaire pour s'exprimer ou les connaissances nécessaires pour demander de l'aide. Une telle institution, a-t-il fait remarquer, fournit une voix critique à ceux qui autrement resteraient inentendus.

S'adressant également à la réunion, la Médiatrice pour les enfants, Mme Aneeta Ghoorah, a souligné qu'il était urgent que les institutions médiatrices évoluent rapidement et efficacement en réponse à l'évolution des réalités de l'enfance. Appelant à un changement au-delà des méthodes traditionnelles, elle a estimé que les organes indépendants des enfants doivent adopter une approche préventive, proactive et transformatrice.

Faisant écho à l'appel en faveur d'un impact institutionnel plus fort, le Président de la Commission nationale des droits de l'homme, Me Satyajit Boolell, a souligné la valeur de la collaboration interinstitutionnelle pour présenter un front uni. Il a souligné que la collaboration permet au public de bien comprendre le mandat de chaque institution et de savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

Pour ce faire, M. Boolell a plaidé pour la création d'une alliance nationale qui servirait de passerelle publique unique et de point d'orientation commun, tout en facilitant la sensibilisation conjointe, l'éducation publique ciblée et le partage transparent des informations.

Contrôle des drogues : le gouvernement renforce les mesures nationales de prévention, de sensibilisation et de répression

Depuis le début de l'année, environ 5 000 personnes ont bénéficié d'initiatives de prévention et de sensibilisation à la toxicomanie, qui ont également permis de mieux faire connaître les mécanismes et services d'orientation disponibles pour le traitement, la réduction des méfaits et la réadaptation.

Le Premier ministre, Dr Navinchandra Ramgoolam, a fait ces remarques à l'Assemblée nationale, en réponse à une question d'avis privé sur les mesures de lutte contre l'abus et le trafic de drogues à Maurice.
Le Dr Ramgoolam a présenté la stratégie globale du gouvernement dans le cadre du Plan directeur national de lutte contre la drogue 2026-2030, qui réunit les services de répression, les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes pour coordonner les efforts de prévention et relever les défis liés à la drogue.

Dans le cadre du plan directeur, le Premier ministre a expliqué que l'Agence nationale de lutte contre la drogue (NADC) avait lancé une campagne de sensibilisation nationale de six mois sur le thème « Ziska Kan ? », en utilisant les médias sociaux, la télévision et la radio pour diffuser des messages de prévention et sensibiliser le public.

La NADC collabore également avec les établissements d'enseignement, les communautés et les lieux de travail, tout en organisant des sessions de renforcement des capacités pour renforcer l'identification précoce des risques liés à la consommation de substances, a-t-il ajouté.
Au niveau communautaire, le Dr Ramgoolam a indiqué que la NADC travaille à la mise en place de cellules de prévention et d'orientation dans les conseils municipaux et de district pour coordonner les activités de sensibilisation locales et faciliter l'orientation vers les services de soutien appropriés. La première cellule pilote est en cours de création au Conseil municipal de Quatre Bornes. Il a également parlé du Programme de prévention communautaire, qui vise à établir des groupes de travail communautaires durables dans les localités pour lutter contre la consommation problématique de substances.

Afin d'améliorer la surveillance des menaces émergentes liées aux drogues, la NADC met au point un système d'alerte précoce pour identifier, évaluer et répondre aux substances psychoactives nouvelles et émergentes. Le Premier Ministre a précisé que le mécanisme proposé associerait l'Unité de lutte contre la drogue et la contrebande, l'Autorité fiscale de Maurice, le Laboratoire de criminalistique et le Ministère de la santé et du bien-être.

Sur le plan de la lutte contre la fraude, le Dr Ramgoolam a signalé que 698 cas de drogue avaient été détectés depuis 2019 à ce jour, dont 145 cas de trafic de drogue par voie maritime et aérienne.
Le Premier ministre a également fait le point sur le rapport national sur la réforme de la politique relative au cannabis, qui lui a été soumis par le président-directeur général et président de la NADC le 9 septembre 2026. Il a déclaré que la Commission nationale de contrôle des drogues examinerait le rapport avant de soumettre ses recommandations au Cabinet pour examen et décisions stratégiques.

Le ministre Bachoo réaffirme la ferme détermination de Maurice à travailler en étroite collaboration avec les partenaires régionaux

Le 22e Colloque de l'Océan Indien sur le VIH et le SIDA, l'hépatite et l'addictologie a officiellement débuté au Centre de congrès Trianon à Quatre-Bornes. Accueilli par Maurice sous le thème « Océan Indien : combler l'écart » , le forum régional de trois jours réunit des délégués et des acteurs de la santé des Comores, de Madagascar, de Mayotte, de Rodrigues, de l'île de la Réunion et des Seychelles.



La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du ministre de la Santé et du Bien-être, M. Anil Bachoo, du ministre des Transports terrestres, M. Osman Mahomed et du ministre adjointe, Mme Anishta Babooram, ainsi que d'autres personnalités.

Dans son discours liminaire, le ministre Anil Bachoo a souligné que l'organisation de cette 22e édition réaffirme la forte détermination de Maurice à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux pour relever les défis communs en matière de santé publique. Il a noté que tous les pays et territoires participants poursuivaient le même objectif fondamental, à savoir la protection de la santé de leurs populations et l'amélioration de l'accès à la prévention.

Décrivant le thème du colloque comme à la fois opportun et pertinent, M. Bachoo a invité les délégués à réfléchir sur les progrès réalisés jusqu'à présent, à reconnaître les défis qui restent à relever et à transformer les engagements collectifs en actions concrètes et significatives. Il a souligné que pour faire des soins de santé de qualité une réalité pour tous, il fallait permettre à davantage de personnes de se faire dépister, faciliter l'accès au traitement, assurer un meilleur suivi des patients, lutter activement contre la stigmatisation et la discrimination, et garantir que les avancées médicales profitent à tous.

Soulignant les progrès réalisés par Maurice dans sa riposte nationale au VIH, le Ministre a rappelé que la stratégie du pays associe avec succès prévention, dépistage, traitement et soutien continu. Il a souligné que Maurice avait élargi l'accès aux soins et aux traitements dans le secteur privé, offrant aux patients un plus grand choix dans leur suivi médical tout en préservant strictement la confidentialité et la continuité des soins.

Une autre étape importante, a-t-il ajouté, est l'introduction du traitement TLD, qui combine trois médicaments antirétroviraux en un seul comprimé quotidien. Cependant, le ministre Bachoo a déploré que la stigmatisation, l'auto-stigmatisation et la discrimination demeurent parmi les obstacles les plus persistants dans la lutte contre le VIH, insistant sur le fait que la confidentialité, le respect et la qualité des soins doivent être garantis dans tous les établissements de santé.

Il a également averti que la baisse du financement international des programmes de lutte contre le VIH souligne le besoin urgent de renforcer la mobilisation des ressources nationales et de diversifier les partenariats stratégiques. Le ministre Bachoo a souligné que l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 demeure une ambition importante.

En ce qui concerne les infections sexuellement transmissibles (IST), l'hépatite virale et les troubles liés à la consommation de substances psychoactives, le ministre de la Santé a plaidé en faveur d'une approche globale, intégrée et centrée sur la personne, appuyée par une coordination plus étroite entre les services de prévention, de dépistage, de traitement, de soins et de soutien.

Il a souligné que la lutte contre la toxicomanie est une priorité tout aussi vitale dans la réponse de santé publique de Maurice, notant que les autorités ont mis en place un cadre global associant prévention, traitement, réduction des dommages, soutien psychologique, réadaptation et réinsertion sociale.

Il a rappelé que la création de l'Agence nationale de contrôle des drogues et de la Commission nationale de contrôle des drogues témoigne de la ferme volonté du gouvernement de mieux coordonner l'action. En conclusion, le ministre a exprimé son espoir pour une région de l'océan Indien plus inclusive et unie où chaque personne bénéficie d'un accès équitable aux soins de santé et où la dignité humaine est constamment respectée et défendue.

Le 22ème Colloque de l'Océan Indien

Au cours des trois prochains jours, le Colloque servira de plateforme vitale pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH afin de partager leurs connaissances et leur expertise sur le traitement, les soins et le soutien des personnes vivant avec le VIH. Par le biais de séances plénières et d'échanges régionaux, le forum vise à renforcer la coordination régionale des ripostes au VIH et aux IST, à mobiliser et à plaider en faveur d'un financement durable des soins de santé, et à promouvoir la prestation de services intégrés dans les domaines du VIH, des IST, de l'hépatite virale et de la santé sexuelle et reproductive.

Le Premier ministre place l'égalité de traitement et la sécurité des travailleurs au cœur des réformes de la gestion des catastrophes

Le projet de loi national de 2026 sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe (amendement) vise à établir un cadre national plus coordonné pour la gestion des pluies abondantes et torrentielles, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des travailleurs des secteurs public et privé.

C'est ce qu'a souligné le Premier ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, lors de son intervention sur le projet de loi à l'Assemblée nationale à Port Louis. Le Dr Ramgoolam a souligné que les travailleurs devraient bénéficier d'une protection appropriée dans des conditions météorologiques extrêmes, quel que soit leur secteur d'activité.

Les modifications proposées prévoient l'institutionnalisation du Protocole national, exigeant des employeurs qu'ils mettent en place des mesures de préparation pour s'assurer que les employés ne sont pas tenus de travailler ou de se présenter au travail lorsque les conditions ne sont pas sécuritaires.

Le Protocole national, a indiqué le Premier ministre, prévoit également la fermeture des écoles et des garderies, la collecte en toute sécurité des élèves mineurs et leur supervision pendant les situations d'urgence, ainsi que la mise à jour des coordonnées des parties responsables. Elle permettra également la diffusion en temps utile d'informations sur l'accessibilité routière, les détournements de trafic et les modalités de transport public par le biais d'alertes, de SMS, de sites web, de courriels, de médias, de communiqués et d'arrêtés officiels.

Le Dr Ramgoolam a souligné que les organisations, y compris les petites et moyennes entreprises, seront également tenues de mettre en place des comités pluviométriques et de préparer des plans d'urgence. De même, le projet de loi prévoit des plans de continuité des activités afin de veiller à ce que les activités essentielles puissent se poursuivre sans compromettre la sécurité des employés.



Parmi les autres dispositions figurent l'amélioration de la coordination et de l'échange d'informations entre les parties prenantes ; une représentation plus large au sein du Comité national de crise, y compris des représentants chargés des changements climatiques, des relations sociales et industrielles, des transports terrestres et de la fonction publique, ainsi que des représentants des syndicats des secteurs public et privé ; et des pouvoirs renforcés pour le Centre national de réduction et de gestion des risques de catastrophe afin d'obtenir des informations pertinentes sur les catastrophes.

Évoquant les conséquences des pluies torrentielles associées au cyclone Belal en janvier 2024, le Premier ministre a souligné la nécessité de responsabilités plus claires, d'une meilleure coordination et d'une intervention en temps opportun. Le projet de loi prévoit donc des dispositions relatives à l'assistance et aux ressources, ainsi qu'aux infractions et aux poursuites en cas de non-respect des dispositions légales pertinentes.

Le Premier ministre a déclaré que le projet de loi représente une amélioration importante de l'approche du pays en matière de gestion des conditions météorologiques extrêmes, fondée sur la prévention, la préparation, la responsabilité partagée et la reddition de comptes.

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 25th day of March 2027 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at the 2nd floor, Courtroom No. 23, Supreme Court House, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property, viz:- A portion of land of the extent of **10.33 Perches,** situate in the District of Plaines Wilhems place called Curepipe, together with all that may depend therefrom or form part thereof without any exceptions or reservations the while morefully described in TV1349/159 which is bounded as follows, viz:- "Du premier côté, par un chemin de six pieds de large, sur soixante dix pieds six pouces; Du deuxième côté, par le lot No ci-dessus designé alloué a Mr Mahel Koodoruth, sur soixante cinq pieds; Du troisième côté, par Joseph Luc Robert L'Eveillé, sur cinquante sept pieds six pouces et du quatrième côté, par Joseph Ignace Antonio, sur soixante huit pieds. **The said sale is prosecuted at the request of (1) Mohammad Saoud AUCKBARALLY; (2) Ahmad Reard AUCKBARALLY, (3) Bushra Baigum MUNGUR, (4) Char'Fa Baïgum MUNGUR, (5) Chahlaa Baïgum BAUHADOOR (born MUNGUR), (6) Beebee Khoodoosia BHOLAH; (7) Abdool Nasser BHOLAH, (8) Beebee Khoorshida BHOLAH, (9) Beebee Nazida BHOLAH, (10) Mohamad Hassan BHOLAH, (11) Nariman Bibi HOSANY (born BHOODOO), (12) Naseem Banu AUCKBARALLY (born BHOODOO), (13) Sairah Banu BHODOO, (14) Sanimah Bibi SAYFOO (born BHOODOO), (15) Nasreen Banu CHADY (born BHOODOO), (16) Bibi Asmoon NUNKOO (born RAMJAN), (17) Shirin Banon RAMJAUN,(18) Bibi Fabea HOSSANEE (born RAMJAUN), (19) Ahmud Azam BHOLAH, (20) Anima Banu EMAMBOCUS (born BHOLAH), (21) Azra JAUNBOCUS (born BHOLAH), (22) Ajmal Ali BHOLAH, (23) Bibi Anisah KORIMBOCUS (born BHOLAH), (24) Bibi Akeelah BHOLAH, (25) Hanna Bibi MOFEEJUDDY (born BHOLAH), (26) Ahmud Fazlehack BHOLAH, (27) Farzanah Bibi PITTEA (born BHOLAH), (28) Mohammad Neguib BHOLAH, (29) Shenaz Bannoo AULLYRAM (born BHOLAH), (30) Fariyal Banu SAUMTALLY (born BHOLAH), (31) Shakeel SAUMTALLY, (32) Bibi Nariman ELYNN (born SAUMTALLY), (33) Mohammad Parvez SAUMTALLY, (34) Mohammad Fouad SAUMTALLY, (35) Sabina BHOLAH – BASSAWON.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations
Dated at Port Louis, this 16th day of November 2026.
Me. Pazany THANDARAYAN
Of 2nd floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(BEFORE THE FAMILY DIVISION)

In the matter of:
FD2862/26

1.- Poospavadee VEEREN (born MALAYANDEE)
2.- Panivel VEEREN

APPLICANTS

versus

Mahadeven KASAVEN

RESPONDENT

NOTICE TO ATTEND COURT

TAKE NOTICE, you the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same that the Applicants shall on the **17th February 2027 at 13:00 hours** move the above Court for:- **1.-** An Order be made by the Honourable Court granting them the custody of the minor child, namely; **Nuvaeshawari KASAVEN born on the 01st August 2017**; and **2.-** Any other order(s) as the Honourable Judge deems fit and proper in the interest of justice.
TAKE FURTHER NOTICE THAT, you the above-named Respondent are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the Supreme Court of Mauritius, Family Division situate at the Supreme Court of Mauritius, New Supreme Court Building, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis on the **17th February 2027 at 13:00 hours** to show cause, if any, why the motion described above should not be granted. And this for the reasons set out in the annexed affidavit.
WARNING YOU, that the above-named Applicants shall proceed with the present application on the aforesaid date and time whether you be present or not.

Under all legal reservations
Dated at Port Louis, this 17th day of November 2026.
Me. Kareena Kaniah-Keenoo
Of Suite 401, 4th Floor, Sterling House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
ATTORNEY FOR THE APPLICANTS
Instructing Me. Rajat KEENOO of Counsel.

États-Unis

Une alpiniste reste suspendue pendant neuf jours à une falaise à cause d'une tempête

C'est un exploit. À 34 ans, Sasha DiGiulian, championne du monde d'escalade, est devenue la première femme à escalader en libre la plus longue voie d'El Capitan, dans le parc de Yosemite, en Californie (États-Unis). La grimpeuse américaine a raconté au magazine People son ascension de 23 jours, qui a été ralentie par une tempête inédite.

Grimper en libre (free climbing) ne signifie pas que l'athlète gravit les parois sans corde ni sécurité. Ce n'est pas du solo intégral. Dans le cas de Sasha DiGiulian, la grimpeuse devait progresser uniquement à la force de ses mains et de ses pieds en utilisant les prises naturelles de la roche. Mais à aucun moment elle n'avait le droit de tirer sur la corde, de s'agripper aux dégaines ou d'utiliser du matériel.
L'ascension d'El Capitan par la voie Platinum repose sur 40 longueurs. Pour valider l'ascension en voie libre, le grimpeur doit réussir chaque longueur sans tomber. S'il chute, il doit revenir à la longueur précédente.
Au bout de dix jours, l'alpiniste se trouvait à environ 120 mètres du sommet, mais elle a subi un événement climatique rare à Yosemite : un épisode de pluie intense qui n'était pas apparu depuis 1973. Les prévisions annonçaient deux jours de conditions médiocres, mais la situation s'est dégradée avec pluie, vent, orages, grêle, neige et même glace.
Pendant neuf jours, Sasha DiGiulian est restée dans sa tente fixée à la paroi avec un portaledge d'environ 1,2 m sur 1,8 m. Pour elle, il était impossible d'abandonner. Elle avait préparé cet exploit depuis trois ou quatre ans. Pour éviter de sortir, elle a découpé un bidon d'eau vide pour uriner. Elle faisait sécher ses vêtements mouillés autour de son corps chaud et elle s'est occupée avec sa liseuse.
Après la tempête, la grimpeuse a repris l'ascension. Une fois au sommet, ce fut une grande fierté. « Ce sentiment de réaliser quelque chose qu'on ne savait pas possible est un sentiment de satisfaction interne vraiment profond », a commenté Sasha DiGiulian.

OUTBIDDING

Notice is hereby given that on Thursday the 15/10/2026, a portion of land of the extent of **4 ½ Perches or 189.94 square metres** situate in the District of Plaines Wilhems place called Petit Camp, Phoenix, and the whole morefully described and transcribed in TV 1111/24, was sold by Licitation at the Master's Bar, at the request of **1.- Roopnarain DINA & 2.- Heir of late Yomandeo DINA, i.e Mrs Hushlata DINA against 1.- Doorgadut DINA & 2.- Gyandeo DINA**, for the sum of Rs. 500,000.- and was awarded to **Roopnarain DINA, the Petitioner No. 1**. Afterwards on the 22/10/2026, **Mr Doorgadut DINA** has made an outbidding of one sixth above the purchase price, His Honour the Deputy Master & Registrar of the Supreme Court has now fixed **Thursday the 14th day of January 2027 at 13.30 hrs,** for the RESALE of the abovementioned property upon the said outbidding at the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at 2nd floor, Courtroom No. 23, New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, where all prospective buyers may attend and bid.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 18th day of November 2026.
Me. P. NATHOO
Of 10, Georges Guibert St, Port Louis.
Attorney for the Outbidder

LEGAL NOTICE
IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(Before the Family Division)

In the matter of:

Marie Jennifer NJINDOU (born FRICOT)
of Kestrel Lane, L'Esperance, Piton.

PETITIONER (W)

v/s

Jean Duclaux NJINDOU

RESPONDENT (H)

NOTICE TO ATTEND COURT
In compliance with an order made on the 22/07/2025 by His Lordship, the Honourable R. SEEBALUCK, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.
TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the said matter is coming for **MENTION on Wednesday the 20th day of January 20**26 at 09.30 hrs, **before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.**
NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court and an Amended Petition dated 11 September 2026 has been filed in Court on 16 September 2026 and that you are hereby required, called upon and requested to take cognizance of same and make your relevant representations, if any.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 18th day of November 2026.
Me. B. Arzina PEEROO
of Suite 404, 3rd Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
Attorney for the Petitioner instructing P. JEEHA TEELUCK of Counsel.

APPLICATION FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION
NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE
Take notice that @Decorim Ltd rep by Imtiaz Bheekhy will apply to the Municipality Council of Vacoas/Phoenix for a Building and Land Use Permit for the Conversion of an existing building into a workshop (Manufacturing of furniture and warehouse & Storage Consisting of
Table Saw – 1500 W
Jig Saw – 600 W
Electric Drill – 650 W
Sander – 320 W
50-litre Air Compressor
At Off Engrais Cathan Road, Phoenix.
Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.
Date: 19.11.2026

NOTICE IN ACCORDANCE WITH SECTION 36 (2) (c) OFTHE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that the company **Unity Storage Ltd** has by special resolution changed its name into **AVANTE TECHNOLOGY LTD** as evidenced by a certificate issued under the hand and seal of the Registrar of Companies on 11th November 2026.

Dated this 16th day of November 2026
Company Director

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 18th day of February 2027 at 1.30 pm** shall take place before the Honourable Master & Registrar (Master's Bar), Supreme Court of Mauritius, 2nd Floor, Court No. 23, situate at c/nr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LICITATION**, in respect of a portion of an extent of **4 ¼ Perches** situate at L'Escalier, in the District of Grand Port, morefully described and transcribed in TV 1518 No. 35 and bounded according to a description of Mr. Maurice Dumazel, Sworn Land Surveyor, dated 09/041981, registered in Reg: L.S. 21 No. 9350 as follows:- "Du premier côté, par un chemin public, sur neuf mètres et quarante centimètres, soit trente pieds, Du deuxième côté, par le premier lot, sur dix neuf mètres et cinquante et un centimètres soit soixante quatre pieds, Du troisième côté, par Chandra Ramsurn, sur onze mètres et vingt huit centimètres soit trent sept pieds, Du quatrième et dernier côté, par R. Mungur, sur dix sept mètres et sept centimètres soit cinquante six pieds. There exist on the portion of land a one storey building consisting of a first floor and a ground floor, made up of reinforced concrete frame structures, columns and beams, concrete block walls, rendered and painted, under reinforced concrete slab roof. The whole building is generally fitted with mixed UPVC/metal glazed external openings + burglar proofs. It is in good condition and covers and estimated G.C.A of ≈ 215.0m² and provided with all amenities. The Petitioner has built the first floor with his own means and funds. **The said sale is prosecuted at the request of Fazul ENAMUN against (1) Mrs. Bibi Feroza ENAMUN, (2) Mrs. Clara Charlotte Yuzra ENAMUN and (3) Mrs. Beebee Shehnaz ENAMUN (born BAKEY).** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis this 16th day of November 2026.
Me. Vashish BHUGOO
Of 10th Floor Astor Court Block A Georges Guibert Street Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF SALE.

NOTICE UNDER SECTION 36 (2) (c) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that "AMITY AUCTUS GROUP LIMITED" has by special resolution changed its name to "Meridion Assets Limited", as evidenced by a certificate given under the seal of the office of the Registrar of Companies dated 04th November 2026.

Dated this 17th day of November 2026

FIRST ISLAND TRUST COMPANY LTD
Registered Agent

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 17/11/2026 has been filed in the office of the Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Memorandum of Charges containing the Clauses and Conditions by virtue of which shall take place before the Master's Court, **the Sale by Licitation prosecuted at the request of 1.- Mr Satianan DEBIDIN, 2.- Mrs Toolsy DEBIDIN, the widow of late Bhageerutty Lall BALGOBIN, 3.- Mrs Manti DEBIDIN also called Mauti DEBIDIN also called Manti DAVIDIN, 4.- Mr Vidianan DEBIDIN, 5.- Mr Anand DEBIDIN, 6.- Mrs Parvatee DEBIDIN, the lawful wife of Jaikishensingh JAGAI, 7.- Heirs of late Savitree DEBIDIN, NAMELY:- (i). Miss Deena Preeoshnee VELVINDRON, and (ii). Mr Logheedassen VELVINDRON against 1.- Mrs Mala DEBIDIN and 2.- Mrs Taramattee DEBIDIN, the lawful wife of Pragasnanun JHAGRU** of the following immoveable properties, viz:- **PORTION 1**:- A portion of land of the extent of **ONE THOUSAND AND FORTY FIVE SQUARE METRES (1045m2),** situate in the district of Plaines Wilhems, place called Chasteauneuf, Beau Bassin- PIN No. 1714430127- and bounded according to a survey report drawn up by Mr Seewanan JHURRY, Sworn Land Surveyor, dated 03/04/2026, registered in Reg LS99/99140012, as follows:- Towards the North, partly by the land of Mr Gabriel France Serge Courtois and partly by a common road of three metres sixty six centimetres (3.66m) wide, on a total length of sixty five metres (65m). Towards the East, partly by the land of Mrs Marie Noelle Linda Rampaul and partly by a common road of three metres five centimetres (3.05m) wide, on a total length of sixteen metres fourteen centimetres (16.14m). Towards the South, partly by an exit road of one metre sixty two centimetres (1.62m) wide and partly by a common road of three metres five centimetres (3.05m) wide, on a total length of sixty four metres and sixty five centimetres (64.65m). Towards the West, by 'La Confiance Lane', on sixteen metres ten centimetres (16.10m). **OBSERVATION**. The said land is crossed by a drain in concrete. The whole as morefully described in deed transcribed in TV 532/166. **PORTION 2.** A portion of land of the extent of **THREE HUNDRED AND FORTY FOUR SQUARE METRES (344m2)**, situate in the district of Plaines Wilhems, place called Chasteauneuf, Beau Bassin- PIN No. 1714430245, bounded as per Survey Report drawn up by Mr Seewanan JHURRY, Land Surveyor, dated the 07/04/2026, registered in Reg. LS99/99140095, as follows:- Towards the North, by a common road two metres (2m) wide, on twenty two metres forty five centimetres (22.45m). Towards the East, by reserves of forty five centimetres (0.45m) wide and a pavement of ninety centimetres 0.90m) wide running along 'Chasteaneuf Street', on fifteen metres fifty six centimetres (15.56m). Towards the South, by the land of Mr Gejanand Raggoo, on twenty two metres thirty centimetres (22.30m). Towards the West, by the land of Mrs Marie Marguerite Anthony and others, on fifteen metres twenty centimetres (15.20m). **OBSERVATION**. There exists on this portion of land the right of CWA waterpipe running along the common road of two metres (2m) wide. The whole morefully described in deed transcribed in TV 721/168. BUILDINGS. There exists on each of the portion of land a concrete building.
All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Dated at Port Louis, this 18/11/2026
Me. V. K. DWARKA, SA
Of 3rd Floor, Hennessy Tower, 23, Pope Hennessy Street, Port Louis.
Senior Attorney in Charge of the sale.

NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLLICATION
NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE

Take notice that EGLISE CHRETIENNES OCEAN INDIEN, will apply to the District Council of Riviere du Rempart for a Building and Land Use Permit for a Multi purpose Hall – Ground Floor at Goodlands Bypass, Goodlands.
Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.

OUTBIDDING

Notice is hereby given that on Thursday the 24/09/2026, "**(A)** Une maison en blocs de ciment sous dalles d'environ trente-six mètres carrés comprenant une chambre, incluant un coin cuisine et une salle de bains/W.C. **(B)** La susdite maison est érigée sur une portion de terrain de la contenance de cent quarante deux et soixante centièmes mètres carrés**, étant Le Lot No J-01,being Apartment J-01 "Residence Les Chebecs" NHDC COMPLEX** situate in the District of Plaines Wlhems, place called Chebel" **(C)** Tous les droits au bail du vendeur dans la susdite portion de terrain, and the whole morefully described and transcribed in Vol 6377/8, was sold by Levy at the Master's Bar, at the request of **NHDC LTD against 1.- Marie Georgette Nicole CELINA (born D'EAU) and 2.- Johnny Steeve Evan D'EAU**, for the sum of Rs. 497,600.- and was awarded to **NHDC LTD (the then seizing Creditor)**. Afterwards on the 01/10/2026, **Mr Mohammad Safi Ullah SOOBHANY** has made an outbidding of one sixth above the purchase price, Her Honour the Master & Registrar of the Supreme Court has now fixed **Thursday the 04th day of February 2027 at 13.30 hrs,** for the RESALE of the abovementioned property upon the said outbidding at the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at 2nd floor, Courtroom No. 23, New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, where all prospective buyers may attend and bid.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 17th day of November 2026.
Me. Rajen APPA JALA
Of 4th floor, Sterling House, Lislet Geoffroy St, Port Louis.
Attorney for the Outbidder

SALE BY LICITATION

Take notice that on **Thursday the 25th day of March 2027 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at the 2nd floor, Courtroom No. 23, Supreme Court House, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LICITATION prosecuted at the request of (i) Louis Laval Sylvain BIJOU, (ii) Marie Linda Danny BIJOU, (iii) Marie Shirley Jocelyne BIJOU, (iv) Pierre Michel Gaetan BIJOU, (v) Joseph Antoine Clement BIJOU, (vi) Francois Patrick Octave BIJOU, (vii) Marie Isabelle Patricia BIJOU, (viii) Ww Michel Octave BIJOU (born Marie Denise LATIOU), (ix) Jean Christopher Jonathan BIJOU, (x) Marie Michaella Stephanie BIJOU, (xi) Jason Cedric Jean-Pierre BIJOU and (xii) Ww Jean Christian Jocelain BIJOU (born Marie Macda JEAN-PIERRE) against Jean Alain Clain BIJOU of Morcellement La Vallee, Sainte Croix,** of the following portions of land, viz**: (i)** A portion of land of the extent of **110.16 square metres (29 toises)** situate in the District of Port Louis place called Faubourg de L'Est (known as Cité Laval, Plaine Verte) as per deed morefully described and transcribed in TV 874/101 and bounded as follows:- Du premier cote par la Rue Coton sur trente neuf pieds huit pouces, Du deuxieme cote, par Mme Veuve William Ramalinga aux droits de Florans Alcantra, sur trente neuf pieds, Des troisieme et quatrieme cotes, par le surplus du terrain du vendeur sur une ligne brisée en trois parties, la premiere de vingt deux pieds deux pouces, la deuxieme de onze pieds et cinq pouces et la troisieme de vingt pieds. Together with a concrete storeyed building under slab standing thereon and **(ii)** A portion of land of the extent of **130.70 square metres (34.41 toises)** situate in the District of Port Louis place called "Roches Bois" as per deed morefully described and transcribed in TV2498/8 and bounded as follows:- Du premier cote, partie pa la Rue St. Martin, une reserve d'un metre de large entre, sur un metre et cinquante centimetres, partie par le surplus du terrain, sur dix metres et vingt cinq centimetres et dix metres et soixante cinq centimetres, Du deuxieme cote, par Andre Citron, un chemin de sortie de trois metres et vingt cinq centimetres de large entre, sur huit metres et dix neuf centimetres, Du troisieme cote, par Gaston Utchamah, sur onze metres et cinquante trois centimetres, et du quatrieme et dernier cote, par Dharmoo Condiah, sur vingt et un metres et quarante quatre centimetres together with a concrete storeyed building under slab standing thereon. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the above immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.
Dated at Port Louis, this 18th day November, 2026.
Mrs S. RAMANO
Of Sterling House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE.

Le pape Léon XIV achève sa tournée sud-américaine et rassure sur sa santé

Le pape Léon XIV a terminé lundi à Lima une tournée de 12 jours en Uruguay, en Argentine et au Pérou, par une messe devant 1,5 million de personnes, selon le Vatican. Ce voyage, un mois après son opération du poumon, a mis en avant ses priorités de justice sociale.

Le pape Léon XIV a achevé lundi une tournée de 12 jours en Amérique du Sud, un voyage qui a dissipé les doutes sur sa convalescence après son opération pour un cancer et mis en lumière les priorités de justice sociale qui marquent son pontificat.

Âgé de 71 ans, le pontife a traversé l'Uruguay, l'Argentine et le Pérou, un itinéraire exigeant que beaucoup doutaient qu'il puisse mener à bien un mois après une opération du poumon.

Des hauts sommets des Andes à l'Amazonie, Léon, né aux États-Unis, a parcouru de bout en bout un continent où il a vécu près de deux décennies comme missionnaire, lui qui a obtenu la nationalité péruvienne.
Durant son voyage, il a visité des maisons de retraite et des prisons. Le chef des 1 400 millions de catholiques dans le monde a sévèrement admonesté des dirigeants politiques comme l'Argentin Javier Milei, en affirmant que la croissance économique doit profiter à tous, et il a pris la défense des pauvres et des personnes âgées et handicapées.
Pour clore le voyage à Lima, Léon a célébré une messe à laquelle ont assisté 1,5 million de personnes, selon le Vatican. À son arrivée à bord de la papamobile, un bracelet religieux lancé depuis la foule l'a frappé à l'œil. Mais cela n'a pas semblé entamer sa bonne humeur.

Sa capacité à mener la tournée à son terme a démontré la "force et la détermination incroyables" de Léon XIV, a affirmé l'experte du Vatican Elise Ann Allen, autrice d'une biographie du pape, né à Chicago. "Nous voyons aussi le pape missionnaire comme nous ne l'avions jamais vu", a-t-elle déclaré à l'AFP.

Des alfajores apostoliques et le quartier le plus dangereux de Montevideo

En Uruguay, le pontife est entré dans le quartier le plus dangereux de la capitale, Montevideo, pour mettre en lumière la mort d'enfants pris au piège dans la violence du trafic de drogue.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 16th day of November 2026, has been filed at the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court of Mauritius, the Memorandum of Charges containing the Conditions and Clauses, under and pursuant according to which shall take place before the Master's Bar, the SALE BY LICITATION of a portion of land of the extent of **22 ¼ Perches or 939 square metres**, situate in the District of Grand Port, place called La Baraque, and bounded according to a Memorandum of Survey drawn up by Mr Robert Foiret, late Sworn Land Surveyor, dated 13/10/1986 and registered in Reg. A 468/497 as follows:- "Vers l'Ouest, par un chemin commun et mitoyen de trois metres et quatre vingt dix centimetres (3.90 m) de large, sur sept metres et neuf centimetres (7.09 m); Vers le Nord, par Bhundun Nader, sur cent trente deux metres et cinquante trois centimetres (132.53 m); Vers l'Est, par un chemin commun et mitoyen de trois metres et quatre vingt - dix centimetres (3.90 m) de large, sur sept metres et neuf centimetres (7.09 m); Et vers le Sud, par la portion attribuee a Deonath Seedhari, sur cent trente deux metres et cinquante trois centimetres (132.53 m)". The whole morefully described in the title deeds registered in Reg B 117/5457, transcribed in TV 1256/104 and TV 201410/001679 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Sajid Khan HEMATALLY against (1) Bashir Ahmad HEMATALLY of Highlands, Phoenix, (2) Wooammay Zeenath MAHERALLY of Royal Road, Plaine Magnien, (3) Mahmud Riaz MAHERALLY of Lorquet Lane, Chemin Grenier, (4) Woommay Husnah Banu MAHERALLY of Camp Fouquereaux, Phoenix, (5) Wooammay Sahbeelah MAHERALLY of Lorquet Lane, Chemin Grenier**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are wanted that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,
Dated at Port Louis, this 17th day of November 2026.
Me. H. B. ALLY ROJUBALLY
Of 501, Sterling Tower, 14, Poudriere Street, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

Ligue des Nations

Hongrie 1 Irlande du Nord 1

Grâce à un nul contre la Hongrie, l'Irlande du Nord promue en Ligue A

L'Irlande du Nord a obtenu le point dont elle avait besoin pour accéder pour la première fois à la Ligue A de la Ligue des Nations. Son nul 1-1 en Hongrie lui a suffi pour assurer la première place du groupe B2.

Aucune des deux équipes n'a vraiment pris le match à bras-le-corps en début de rencontre. La seule véritable occasion des premières minutes a profité au capitaine des Magyars, Dominik Szoboszlai, qui a trouvé le poteau à bout portant.

Barnabas Varga a ensuite manqué deux occasions, tandis que les visiteurs, suivis depuis les tribunes par leur sélectionneur Michael O'Neill, suspendu de banc, n'ont pas cadré le moindre tir notable avant la 33e minute. Tom Atcheson a alors buté sur Balazs Toth.

Peu après, les hôtes, qui cherchaient à prolonger une série d'une seule défaite lors de leurs huit précédents affrontements, ont ouvert le score dans des circonstances controversées.

L'Irlande du Nord estimait pouvoir obtenir un penalty pour une faute sur Ciaron Brown. L'arbitre a rejeté les réclamations. Toth a alors dégagé loin devant et, après une erreur de Trai Hume, le ballon est favorablement retombé sur Varga. Ce dernier a calmement ajusté le gardien pour donner l'avantage aux siens (1-0) à la pause.

C'était le premier but concédé par la Green and White Army dans toute la campagne. Une remise en ordre s'imposait donc à la mi-temps. Les visiteurs ont nettement pris l'initiative après la reprise. Ethan Galbraith et Terry Devlin ont toutefois tiré à côté, avant qu'Andras Schafer ne voie sa tentative sous un angle fermé repoussée par Pierce Charles, dans le but de l'équipe de Marco Rossi.

L'action est rapidement repartie à l'autre bout du terrain. Isaac Price a récupéré une remise à 23 mètres du but, puis sa frappe rasante a heurté le poteau avant de repartir.

L'Irlande du Nord prenait alors de plus en plus confiance et a égalisé de manière spectaculaire. Justin Devenny a repris le ballon à l'entrée de la surface d'une superbe volée, qui a filé dans la lucarne.

Ce but suffisait aux visiteurs pour obtenir la promotion, mais ils ont continué à pousser. La frappe de Galbraith a été déviée au-dessus.

Au fil des minutes, la Hongrie a commencé à assiéger le but adverse, mais les occasions sont restées rares. Schafer n'a pas su en convertir une, sa tête au



second poteau sur un centre profond de Milos Kerkez passant à côté. Szoboszlai a ensuite enroulé deux tirs au-dessus.

La dernière tentative est arrivée sur les pieds de Rajmund Toth, qui a complètement manqué son angle et a tiré à côté depuis une position pourtant prometteuse dans la surface.

Ce résultat permet à l'Irlande du Nord, qui n'a eu que 24 % de possession, de terminer la campagne invaincue. De son côté, le premier match nul officiel de la Hongrie à domicile depuis deux ans l'empêche de dépasser son adversaire pour prendre la première place. Elle devra se contenter d'un barrage pour la promotion.

Ukraine 1 - Géorgie 0

Décisif, Danylo Sikan bat un record et entre dans l'histoire du football ukrainien

Danylo Sikan a offert la victoire à l'Ukraine mardi soir face à la Géorgie (1-0) en Ligue des nations. L'attaquant d'Anderlecht a inscrit l'unique but de la rencontre dès les premières minutes, marquant au passage l'histoire de sa sélection.



Il n'a fallu que 53 secondes à Danylo Sikan pour ouvrir le score face à la Géorgie. À la suite d'une intervention manquée d'un défenseur géorgien, le ballon a échoué dans les pieds de l'attaquant d'Anderlecht, qui a frappé du gauche. Ce but est resté le seul de la rencontre.

Danylo Sikan signe le but le plus rapide de l'Ukraine

Jamais l'Ukraine n'avait marqué aussi vite en match officiel. Sikan a ainsi inscrit son troisième but en douze sélections et établi un nouveau record avec l'équipe nationale. La Géorgie a ensuite pris l'initiative et poussé pour égaliser. Dmytro Riznyk a dû s'interposer à plusieurs reprises, notamment face à Georges Mikautadze et à Otar Kakabadze. Sikan a cédé sa place à Roman Yaremchuk à la 64e minute.

L'Ukraine assure son maintien en Ligue B

En fin de rencontre, Luka Lochoshvili a laissé la Géorgie à dix après avoir reçu un deuxième carton jaune pour une faute sur Yaremchuk. L'Ukraine a préservé son avantage jusqu'au coup de sifflet final (1-0).

Grâce à cette victoire, l'Ukraine termine troisième de son groupe de Ligue des nations et assure son maintien en Ligue B. Dernière, la Géorgie devra passer par les barrages pour éviter la relégation.

Pologne 1 - Suède 1

La Suède fait match nul contre la Pologne et assure la première place du groupe et la montée au niveau un



La Suède a assuré sa place dans le premier niveau de la Ligue des nations de l'UEFA après avoir fait match nul 1-1 contre la Pologne lors d'un match qui s'est déroulé mardi soir, dans le cadre de la sixième et dernière journée du groupe 4 au deuxième niveau.

La Pologne a pris l'avantage à la 16e minute, avant que la Suède ne parvienne à égaliser en première mi-temps, ce qui a conduit à un partage des points entre les deux équipes.

La Suède a porté son total à 14 points, terminant la phase de groupes en tête et assurant sa promotion directe en Ligue A, tandis que la Pologne a augmenté son total à 5 points, terminant le groupe à la troisième place et garantissant son maintien en Ligue B.

La Bosnie-Herzégovine a assuré la deuxième place après avoir battu la Roumanie 2-1 lors de la même journée, tandis que la Roumanie a terminé en bas du classement et sera reléguée au troisième niveau

Ligue des Nations

Danemark 2 - Norvège 3

La Norvège renverse le Danemark à Copenhague et se qualifie pour les quarts de la Ligue des nations

L'équipe nationale de football de Norvège a décroché sa qualification pour les quarts de finale de la Ligue des nations après une victoire spectaculaire 3-2 contre le Danemark, lors d'un match disputé le 17 novembre 2026 à Copenhague, alors qu'elle était menée de deux buts. Les locaux avaient obtenu un résultat qui leur assurait la qualification, mais les visiteurs ont progressivement pris l'initiative, sont revenus dans le match et ont arraché la victoire à la sixième minute du temps additionnel. Erling Haaland a été l'homme clé de la remontée norvégienne: il a inscrit deux buts, dont le penalty décisif. Le Danemark a ainsi laissé échapper une place en quarts de finale qui lui tendait les bras, tandis que la Norvège a terminé la phase de ligue de la compétition à la deuxième place du groupe A4, derrière le Portugal.

Le Danemark a rapidement pris l'avantage, mais n'a pas réussi à conserver le contrôle.

Selon le compte rendu de l'UEFA, l'équipe à domicile a entamé la rencontre avec détermination et s'est rapidement procuré une avance correspondant à ses besoins au classement. Rasmus Højlund a marqué à la 11e minute, puis Pierre-Emile Højbjerg a porté le score à 2-0 seulement trois minutes plus tard. Ce début de match a placé les Norvégiens dans une situation difficile, puisqu'ils avaient besoin d'une victoire pour accéder à la phase à élimination directe. De son côté, le Danemark n'avait besoin que d'un match nul. Après avoir inscrit deux buts rapidement, il pouvait donc se qualifier même sans marquer de nouveau.

L'avance initiale n'a toutefois pas résisté jusqu'à la pause. Selon un compte rendu de 24sata, Haaland a profité d'une erreur du gardien danois Mads Hermansen à la 37e minute pour réduire l'écart. L'UEFA confirme également que l'attaquant norvégien a marqué avant la mi-temps, permettant ainsi aux visiteurs de rejoindre les vestiaires avec un seul but de retard. Ce but était également important pour la suite de la rencontre, car il maintenait la Norvège à portée du résultat nécessaire à sa qualification.

La réduction de l'écart a changé la mission de la Norvège en seconde période. Au lieu de devoir inscrire deux buts, un seul but supplémentaire lui suffisait désormais pour revenir à égalité. Le Danemark conservait toujours un avantage qui lui assurait la qualification, mais il ne se trouvait plus dans une situation où un seul but norvégien aurait laissé un écart important au tableau d'affichage. C'est précisément pour cette raison que l'égalisation en seconde période a relancé la question de savoir qui allait occuper la deuxième place du groupe.

Haaland et Ødegaard ont achevé la remontée des visiteurs

Le Danemark a longtemps conservé son court avantage en seconde période, mais n'a pas réussi à inscrire un troisième but. L'égalisation est intervenue à la 83e minute, lorsque le capitaine norvégien Martin Ødegaard a trompé Hermansen. L'UEFA a enregistré ce but comme le moment à partir duquel la Norvège est restée en mesure de décrocher la deuxième place et de se qualifier pour les quarts de finale. Malgré son avantage en première période, le Danemark a abordé les dernières minutes en sachant qu'un match nul lui suffirait toujours pour se qualifier.

L'égalisation ne suffisait pas à elle seule à assurer la qualification de la Norvège. Comme un point permettait toujours au Danemark d'accéder aux quarts de finale, les visiteurs avaient besoin d'un but supplémentaire avant la fin de la rencontre. Dans les dernières minutes, la différence entre un match nul et une victoire avait donc une incidence directe sur le classement final du groupe A4. La Norvège devait trouver une nouvelle occasion, tandis que le Danemark devait simplement conserver le résultat existant.

La situation décisive s'est produite à la sixième minute du temps additionnel, lorsque la Norvège a obtenu un penalty. Haaland a pris ses responsabilités et inscrit son deuxième but de la rencontre d'une frappe précise, achevant ainsi la remontée et assurant à sa sélection une place parmi les équipes qualifiées pour les quarts de finale. L'UEFA a désigné ce penalty comme le moment décisif de la dernière journée du groupe A4. Pour le Danemark, le but est survenu au pire moment possible, puisqu'il ne restait ensuite plus suffisamment de temps pour réagir.

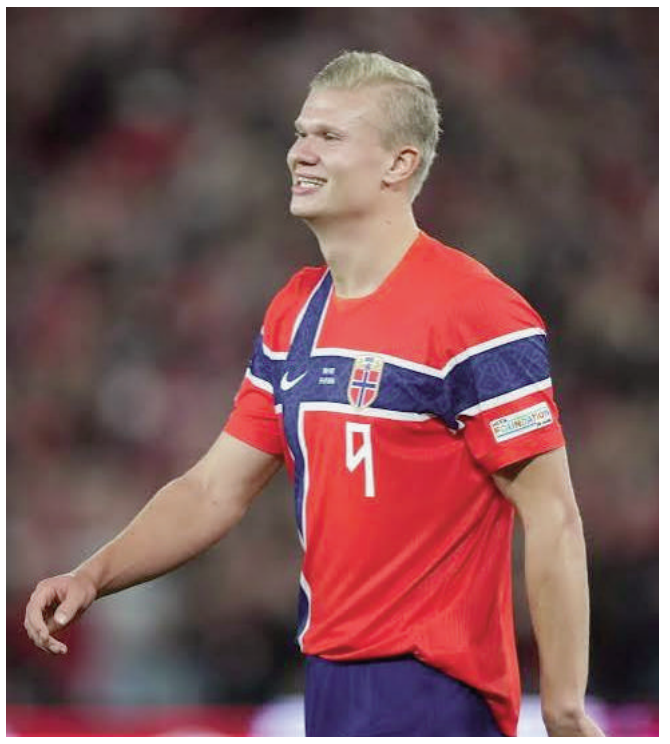

Haaland a joué un rôle essentiel dans les deux étapes de la remontée: son premier but a réduit l'écart, tandis que son deuxième a déterminé quelle équipe poursuivrait la compétition. Grâce à son égalisation à la 83e minute, Ødegaard a relancé la Norvège et lui a permis de continuer à chercher le but de la victoire dans les dernières minutes.

Pays de Galles 2 - Portugal 3

Le Portugal agrippe la tête de groupe sans maîtrise à Cardiff

Le Portugal a frappé le premier par Bruno Fernandes dès la 11e minute, concluant une passe de João Neves pour ouvrir le score. Le Pays de Galles a réagi presque immédiatement, David Brooks égalisant à la 13e minute après un beau travail de Rubin Colwill. Les locaux se sont alors installés dans le camp adverse : ils ont tiré 10 fois en première mi-temps contre 6 pour le Portugal, avec 5 tirs cadrés contre 4 pour les visiteurs. Le Pays de Galles a aussi créé quatre grosses occasions sur la période, contre deux pour le Portugal — un score de 2-2 à la pause plein de suspense.

Avant la pause, Sorba Thomas a offert le 2-1 au Pays de Galles à la 40e minute d'une belle frappe du droit, servi par Brooks. Le Portugal a vite réagi à la 43e, la passe précise de Francisco Trincão trouvant Pedro Neto, auteur de l'égalisation. Malgré une possession limitée à 31% sur le premier acte, le jeu direct gallois a produit un xG de 0,99 contre 1,08 côté portugais.

Les locaux menaient 2-0 aux corners et ont frappé 7 fois dans la surface contre 3 pour le Portugal, preuve que leur jeu de centres a mis en danger la défense adverse. Le Portugal a cependant su se montrer efficace, réussissant 3 centres sur 6 dans cette période. La mi-temps s'est terminée sur un score de parité, mais pas sur le plan des occasions.

Deuxième période : le but de la victoire de Forbs et un carton rouge

Le Pays de Galles a eu plus le ballon après la pause, avec 52% de possession et 12 tirs contre 5 pour le Portugal en seconde période. Les expected goals ont tourné à 0,76 pour les Gallois, 0,45 pour les visiteurs, soulignant la quantité de situations favorables des locaux. Pourtant, la décision est venue du Portugal à la 70e : le remplaçant Carlos Forbs a marqué du gauche pour le 3-2. Quatre minutes plus tard, Pedro Neto a écopé d'un deuxième carton jaune pour une faute, laissant le Portugal à dix pour la fin.

Dans un match devenu ouvert, le Portugal s'est appuyé sur une défense héroïque. Les visiteurs ont effectué 18 dégagements en seconde période, portant leur total à 24. Le Pays de Galles a insisté, obtenant quatre corners contre un et adressant 18 centres après la pause, mais seuls trois ont trouvé preneur. Les Gallois ont échoué sur leurs dribbles (0 sur 7), tandis que le Portugal en a réussi 4 sur 9, desserrant l'étreinte au bon moment. Les visiteurs ont aussi réalisé trois arrêts après la pause et continué à dominer les duels, remportant 16 des 26 face à face. Le Pays de Galles a dominé territoire et tirs, mais la ligne arrière portugaise et son gardien ont préservé les points.



Ce que disent les chiffres d'une victoire 3-2 à l'extérieur

En 90 minutes, le Pays de Galles a tiré 22 fois contre 11 pour le Portugal (8 tirs cadrés à 6). Leur xG total a légèrement dominé (1,76 contre 1,53), et leur xG sur tirs cadrés est à 3,77 contre 1,61. Le Portugal, lui, a contrôlé de longs moments avec 59% de possession, complété 658 passes contre 426, et inscrit 75 entrées dans le dernier tiers, contre 41 pour les Gallois. Leur efficacité sur les centres est notable : 4 réussis sur 8, contre 5 sur 24 pour le Pays de Galles.

Le profil des duels a aussi favorisé les visiteurs, qui ont remporté 52% de l'ensemble des duels et réussi 7 dribbles sur 15, contre 2 sur 11 pour le Pays de Galles. Défensivement, les 24 dégagements portugais et 45 récupérations témoignent de leur résilience, surtout après le carton rouge. À noter que deux erreurs galloises ayant mené à des buts ont pesé lourd dans le résultat final. Les grosses occasions ont été équilibrées (4 partout) et le score dans ces situations terminé à 2-2, ce qui illustre des marges très fines.

La différence s'est faite dans les buts : le Portugal a réalisé six arrêts contre trois côté gallois, et leur gardien a empêché, selon le modèle, 1,77 but. Ce jour-là, le Pays de Galles peut nourrir des regrets sur la qualité de ses frappes, mais l'efficacité et les arrêts lusitaniens ont fait la différence.